

> **Conseil en gestion de patrimoine**
> **Notation et crise de liquidité**

VALIDATION FORMATION CONTINUE
UNE ATTESTATION DE PRÉSENCE
SERA DÉLIVRÉE POUR VALIDER LES HEURES
DE FORMATION CONTINUE

JEUDI 1^{ER} DECEMBRE 2011

SALONS DE LA MAISON DES ARTS DES MÉTIERS
9 bis avenue d'Iéna • 75116 Paris



Compagnie des Conseils
et Experts Financiers

PROGRAMME DE CONVENTION NATIONALE DE LA COMPAGNIE DES CONSEILS ET EXPERTS FINANCIERS

LA JOURNÉE SERA FILMÉE PAR **comptalia**

9h30
Accueil des Participants

10h00
Ouverture de la Convention
Jean-Philippe Bohringer, Président

Panorama de l'actualité interprofessionnelle

Loi de finances 2011 & 2012 :
Quelles conséquences sur le patrimoine ?
Eric Guiard, notaire

Demain tous démarcheurs ?
Maxime Delhomme, avocat
Etienne Lampert, Vice-président délégué pour la Technique et le Cadre de Vie à l'UNAPL

11h00
Pause

A quoi sert l'acte d'avocat ?
Hugues Letellier, avocat au Barreau de Paris, membre de l'Ordre

Le juge, l'avocat et l'expert de partie :
Quelles évolutions dans la gestion des litiges ?
Alain Auvray, expert-comptable
Michaël Fontaine, Président de la commission "Développement des entreprises" de la CCEF

12h00
Clôture de la Matinée
Christiane Féral-Schuhl, Bâtonnier désigné du Barreau de Paris

12h30
Apéritif autour des partenaires

13h00
Déjeuner

14h30
Café sur les stands des partenaires

Matin

Déjeuner

15h00

1^{ÈRE} TABLE RONDE

Quel cadre pour les métiers de Conseiller en gestion de patrimoine après le rapport de Louis Giscard d'Estaing ?
Louis Giscard d'Estaing, vice-président de l'Assemblée Nationale et de la commission des finances

Table ronde animée par :
Jean-Philippe Bohringer, Président

Intervenants :
David Charlet, Président de l'ANACOFI,
Patrice Pomaret, Président de la Chambre des Indépendants du Patrimoine,
Silvestre Tandeau de Marsac, avocat
Gilles-Guy de Salins, Président de Association Nationale des Conseils Diplômés en Gestion de Patrimoine

16h00

2^{ÈME} TABLE RONDE :

"Notation et crise de liquidité - Evolution de la réglementation et impact sur l'évaluation et la transmission des entreprises"

Table ronde animée par :
Jacques Potdevin, Membre du Board de l'IFAC, Président d'honneur de la CNCC

Intervention vidéo
de Michel Barnier, Commissaire européen chargé du marché intérieur et des services

Intervenants :
Jean-Pierre Audy, Député européen, représentant français des citoyens de l'union européenne
Nathalie de Basaldua, Chef d'unité Stabilité financière Commission européenne, Direction générale Marché intérieur et Services
Jean-François Pansard, expert-comptable, Président de la commission évaluation et transmission de la CCEF,
Gérard Rameix, Médiateur du Crédit aux Entreprises
Jérôme Sicot, Président d'Interfimo

17h45

Remise des certificats aux candidats de la 1^{ère} promotion formation "Spécialisation en évaluation d'entreprises"

Jean-François Pansard, et Christian Pradon, responsables de la formation

18h00

Clôture de la Convention

Agnès Bricard, Présidente du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables

18h30

Cocktail

20h00

Dîner croisière

A bord du bateau "Evasion"
Embarquement escale Debilly - Société Bleu Seine - Paris 16^{ème} (Face à la Tour Eiffel)

Après-midi

Dîner

INSCRIPTION À IMPRIMER ET À RETOURNER PAR COURRIER

Nom :
Prénom :
Activité professionnelle :
Dénomination sociale :
Adresse :
Code Postal :
Ville :
Tél. :
Fax :
e-mail :

Participera à la convention OUI NON
Sera accompagné(e) de personne(s)
M^{me} ou M.
Tarif journée d'étude (incluant le déjeuner) :
 Tarif membre : 130,00 € TTC
(adhérents : CCEF, CCIF et Associations partenaires)
 Tarif non membre : 180,00 € TTC
 Conditions préférentielles pour les adhérents CJEC :
 65,00 € TTC (hors repas)
 95,00 € TTC (déjeuner inclus)

Tarif journée d'étude et dîner (incluant cocktail) :
 Tarif membre : 250,00 € TTC
(adhérents : CCEF, CCIF et Associations partenaires)
 Tarif non membre : 300,00 € TTC

Participera au dîner uniquement OUI NON
 Prix par personne : 120,00 € TTC
Sera accompagné(e) de personne(s)
M^{me} ou M.

Une attestation de présence sera délivrée pour valider les heures de formation continue

Réponse souhaitée avant le 25 novembre 2011 - Coupon à retourner à la CCEF accompagné de votre règlement.
Toute participation non annulée 48h à l'avance sera facturée.